



Renforcement de l'Association Jurassienne des communes

1. INTRODUCTION

Au début de la législature 2018 – 2022, le comité de l'AJC a débattu sur le fonctionnement de l'association et des moyens à mettre en œuvre afin de faire face aux nombreux défis qui attendent les communes jurassiennes.

L'historique de l'AJC remonte à 2009 et son but prioritaire consiste à privilégier un partenariat avec l'Etat dans l'exécution des tâches publiques assumées par les communes. Au fil des ans, de nouveaux défis sont apparus, dépassant ceux liés à l'échange d'informations, à la promotion et à la défense des intérêts des communes.

Pour représenter les communes auprès des autorités cantonales et des organismes publics et privés ainsi que des médias, le comité est convaincu qu'un renforcement de l'association s'impose par le développement de son volet politique. Des moyens doivent être trouvés pour l'étude et le traitement des dossiers en vue de fournir des solutions et conseils utiles aux communes jurassiennes.

Lors de l'assemblée AJC du 7 novembre 2018, le principe d'un renforcement a été accepté à la grande majorité.

Il a été précisé, entre autres, qu'une feuille de route sera élaborée comprenant le financement pouvant éventuellement déboucher sur une augmentation des cotisations.

Depuis, les discussions se poursuivent ; le président a.i. et les membres du comité n'ont pas les disponibilités nécessaires et se retrouvent face à un volume de travail important. Ce déficit en ressources humaines doit être comblé faute de quoi l'AJC ne sera plus en mesure de remplir ses missions. Enfin, les réponses apportées à cette problématique faciliteront la recherche, respectivement la nomination d'un président de notre association.

2. OBJECTIFS DU RENFORCEMENT

L'AJC et les communes jurassiennes font face à un environnement qui évolue rapidement et exige une réactivité accrue. Les dossiers à traiter sont nombreux et souvent complexes. Ils mêlent régulièrement des aspects économiques, politiques, financiers, techniques, juridiques, etc.

Dans ce contexte, le risque de manquer de réactivité et/ou de maîtrise des dossiers est élevé. De tels manquements peuvent bien entendu avoir des conséquences (financières) négatives pour les communes, en particulier lorsque leurs intérêts diffèrent de ceux du canton.

Comme un grand nombre des défis à venir concerne l'ensemble des communes jurassiennes, il fait sens de traiter ces dossiers à l'échelle de l'AJC. En mutualisant les efforts, les communes peuvent non seulement obtenir des gains d'efficience, mais en plus des gains d'efficacité.

En l'état, l'organisation actuelle de l'AJC ne lui permet pas d'être proactive. Il lui manque en particulier une force de travail qui puisse apporter un soutien technique, scientifique et juridique.

Les **objectifs** d'un tel renforcement sont les suivants :

- soutenir le comité dans ses tâches ;
- disposer rapidement de premières analyses sur les nouveaux dossiers afin d'évaluer les enjeux pour les communes ;
- permettre à l'AJC d'être plus proactive, notamment envers le canton ;
- proposer des informations rapides et pertinentes aux communes ;
- faire gagner du temps aux communes ;
- permettre aux communes de mieux défendre leurs intérêts.

- Préparation et développement des dossiers de l'AJC, tels que RPT-JU, cyberadministration, COHESION-JU, JURAC, etc.

- Les prestations à développer sont complémentaires à celles fournies par les structures existantes des districts (SIDP, ACFM, AMDD)

- Renforcement collaboration avec l'AJECA (Association jurassienne des employés communaux d'administration)

Cet appui scientifique, technique ou juridique peut être apporté par un bureau expérimenté de conseil en économie publique/politique ou à un collaborateur scientifique indépendant, cela sous la forme d'un mandat.

Le mandataire, respectivement **un chargé de projet**, œuvre sous la direction du comité de l'AJC et à la demande des communes.

Le Comité veille au respect du cahier des charges du mandataire.

3. FINANCEMENT

Le coût annuel d'un tel appui dépend de la masse de travail confiée par le comité au mandataire.

Le comité propose une limite de coût pour 2021 de l'appui scientifique et du catalogue des prestations se montant à CHF 35'000.-.

Tout dépassement de la limite doit être préalablement validé par l'Assemblée. Le financement pour 2021 est assuré par la cotisation annuelle demeurant à CHF 1.50 par habitant.

4. PREAVIS DU COMITE

Dans sa séance du 24 mars 2021, le comité a décidé de préavisier le concept de renforcement de l'AJC

Le comité AJC invite l'assemblée à adopter ce concept pour une entrée en vigueur au **1^{er} juin 2021**.

Au nom du Comité de l'AJC

Le président a.i.
Vincent Wermeille



La secrétaire
Sabine Lachat

